L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 21 JANVIER

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

DEUXIEME PARTIE.

I—Suite.

Il tint un moment serrée la petite main de la comtesse qui, un peu pâle, baissait ses longs cils sur ses prunelles noires, et ce silence plein de trouble et de charme durait depuis un moment, lorsque Catherine Magnac vint prévenir la comtesse que M. de Navailles la demandait.

—M. le marquis est-il malade, Catherine? fit-elle.

—Non, madame la comtesse, M. le marquis vient seulement demander à Madame sa signature pour une terre de Madame vendue par M. Lanjalais!

—C'est bien, fit Louise. Adieu, dit-elle en se retournant vers le colonel, adieu ou plutôt au revoir!

Puis mettant, involontairement, peut-être, une caresse dans ces deux mots:

—A bientôt, ajouta-t-elle.

—A toujours, répondit Solignac d'un ton pénétré et d'une voix grave.

Le colonel n'avait plus que quelques heures à passer sous ce toit. Il éprouvait, tandis que Castoret empaquetait les menus objets apportés là et qui appartenaient à son colonel, une impression analogue à celle qui s'emparait de lui la veille d'une entrée en campagne. Une fois encore, laissant derrière lui une affection naissante et déjà impérieuse, il marchait en avant, au hasard, vers l'inconnu. Qu'il eût été bon pourtant de borner son horizon à ce cher logis! L'élégance toute féminine de l'hôtel de Farges l'avait en quelque sorte pénétré. Il laissait, pour ainsi dire, un peu de lui-même à ces meubles qui l'avaient vu mourant, à cette psyché qui avait réfléchi ses traits pâlis, à ce somno (chaise longue), sur lequel il avait tant de fois, étendu et encore bien faible, songé à Louise. Il ne reverrait plus tout cela. En route, encore! Mais, cette fois, en route, avec une plaie au côté, avec la mort sur le front, en route en traînant nu corps mutilé, et sans que la griserie des victoires prochaines et les fumées de la gloire lui montassent au cerveau.

—Comment! fit Solignac, deviendrais-je donc mélancolique?

Et il essaya de lancer gaîment à Castoret un de ces mots narquois, bien militaires et bien français, qui sonnent comme le clairon du boute-selle. Mais le mot à demi railleur retomba tristement dans l'écho du petit salon bleu et Martial, qui songeait aussi à la douleur d'abandonner la femme aimée, ne le releva pas.

En quittant la demeure de Louise de Farges, Henri de Solignac voulait retourner tout droit à l'hôtel qu'il habitait, mais Mlle de la Rigaudie s'y opposa avec une vivacité inaccoutumée. Elle avait fait meubler tout exprès, dans son jardin, un petit pavillon pour le colonel. Lorsqu'elle entendit Solignac parler de reprendre son ancien logis:

—Ah! par ma foi, dit-elle, eh bien voilà qui serait un peu plaisant! Je recueillerais les femmes de vos amis, je laisserais creuser des trous de taupe dans mon terrain pour donner passage à vos camarades de camp, et vous, vous, je vous laisserais aller dormir à l'auberge? A l'auberge, avec une balle dans le côté! Vous croyez donc être absolument guéri? Vous êtes donc fou?

—Non, mais je craindrais.....

—D'abuser peut-être? Je sens venir le mot! Parlons-en; il est aimable! Abuser! Je suis très égoïste, je n'en disconviens pas, je suis désolée d'être forcée de demeurer à Paris quand mes occupations m'appellent en Limousin, mais enfin je n'ai pas encore le cœur assez parcheminé, je suppose, pour que vous vous étonniez que je mette un pavillon à votre disposition!

—Allons, voilà qui est dit, ajouta Mlle de la Rigaudie. Votre Mme Thérèse Rivière ne me gêne point, vous ne me gênerez pas davantage. Elle a son appartement, vous aurez votre logis. Vous recevrez là qui vous voudrez, tous vos sabreurs, si cela vous plaît, vous vivrez à votre guise, vous ne me verrez pas si je vous ennuie.......et je demeurerai seule avec cette Thérèse, qui ne me déplaît pas, et le petit Jack, qui me plaît beaucoup! Et amenez-moi cet soldat, votre Castoret, amenez qui bon vous semblera! Vous êtes chez vous, vous dis-je. Marché conclu?

—Allons, dit Solignac. Ah! la meilleure des femmes!

—Encore!......Oh! je vais me fâcher! Mais vous avez bien raison de m'avoir quelque reconnaissance après tout. Savez-vous ce que je sacrifie pour vous? Oui, le savez-vous?

—Non!

—Eh! bien, tout mon mois de Septembre! Je devrais être auprès de ces satanés métayers pour surveiller les travaux. Ce mois-ci, peste! Un des plus laborieux! Du foin nouveau pour les chevaux, du vert pour les bœufs avec mélange de son et de racines, l'engraissement des porcs aux abois, voilà pour le bétail. Et les jeunes poulets de grains et les pigeonneaux à envoyer au marché, les poires et les pommes arrivées à maturité, les champs dont il faut préparer les semences! Les pommes de terre à arracher, les pois d'hiver et les féverolles à semer, les choux à repiquer, le regain de quatrième coupe des fourrages d'été! Tout cela, sans moi, ira à vau-l'eau! Ces maudits métayers sont si indolents et si niais! Et le verger! Les raisins de treille à cueillir, les grappes à conserver qu'il faut envelopper dès maintenant, ils laisseront pourrir tout cela, les ânes bâtés! Mais quoi! je ne peux pas vous laisser ici. J'ai une faiblesse pour vous. A Paris, je songe à mes raisins. A Solignac, je penserais à votre drôlesse de balle qui va se loger, je vous demande un peu, tout près du cœur! Ah! je suis bien sotte de me donner la fièvre pour cela! Mais je me la donne, c'est un fait. Je n'ai pas dormi de la nuit à l'idée que vous alliez sortir d'ici. Ma voiture vous attend. Allons!

—Voulez-vous que je vous dise? fit Solignac. Il faut que je vous embrasse!

—Moi? fit Mlle de la Rigaudie avec un air presque effrayée. Tarare! Ce sont des joues veloutées qu'il vous faut et non des joues hâlées!....

Et comme Solignac la prenait dans ses bras:

—Pas un mouvement! Prenez garde! La balle!....dit-elle. Mais il est réellement fou ce grand diable là!

Solignac l'embrassa longuement, quoiqu'elle se défendît, et quand elle se détourna, il y avait une larme—furtive mais grosse—au coin de ses yeux dont elle essuya vivement les paupières un peu rougies.

Puis, d'un ton impératif:

—En route, mauvaise troupe! dit-elle à Castoret qui chargeait sur ses épaules une malle assez volumineuse.

Quand la lourde porte de l'hôtel de Farges se referma sur lui, Solignac n'eut qu'une pensée:

—Reverrai-je bientôt Louise?

Ce n'était pas seulement des flots de son sang qu'il laissait dans ce logis de la rue du Mont-Blanc, c'était une partie de son cœur.

II

Bernard Thévenot.

Le commandant Rivière, pendant les douloureuses semaines qu'avait traversées Henri de Solignac, n'avait point quitté son refuge de la rue Neuve-Saint-Jean. Le colonel Thévenot lui avait fait dire par Chambaraud que la moindre imprudence pouvait mettre sur les traces du prisonnier évadé la police de Fouché. Varus offrait même au commandant les moyens de quitter Paris, de se cacher dans quelque ferme aux environs ou même de gagner l'Amérique avec un passe-port d'emprunt. Mais Claude Rivière n'entendait pas se soustraire aux périls qu'il courait. Il était entré, avec Oudet, dans une association de patriotes. Il entendait partager le sort de ses compagnons, triompher ou périr avec eux.

—Ma présence peut être utile à Paris, dit-il. J'y reste!

Vainement le vieux Jean Rivière avait-il essayé de modifier les résolutions de son fils. Le commandant était inébranlable.

—Tu aimes mieux la politique que moi, tiens, répétait l'ancien drapier en hochant la tête. Oh! quand les hommes ont quelque chose dans le cœur!... Enfin!

Et le bonhomme s'en remettait au sort, du soin de lui conserver son enfant.

Chambaraud allait aussi assez souvent voir Claude Rivière. Il mettait fort intelligemment un certain temps entre ses visites, pour ne pas éveiller les soupçons. L'ex-conventionnel était habitué à la prudence. Entre le commandant et lui il n'était jamais question de Thérèse: on eût dit que la malheureuse femme n'existait plus. Il y a de ces morts vivants dont on ne prononce point le nom de peur d'éveiller non pas un fantôme, mais une douleur.

Rivière demandait volontiers, en revanche, à Sylvain Chambaraud, des nouvelles de l'empereur.

—Il règne et les hommes meurent, répondait le conventionnel, comme pour indiquer que la nation suivait sa destinée et qu'il n'y avait rien à y changer.

Chambaraud, en effet, continuait à se laisser vivre, se laissant doucement conduire, du matin au soir et du soir au matin, par cette philosophie calme et légèrement épicurienne dont il faisait profession, et qui était chez lui affaire d'habitude et de volonté plutôt que de tempérament.

—Julie, disait-il chaque jour, voilà que j'ai passé les mauvais mois de l'année, septembre est venu. Les vendanges arrivent et le gibier montre patte ou plume. Allons, on va éprouver encore quelque petit plaisir à vivre. Les petits plaisirs, Julie, sont la consolation des braves gens qui ont renoncé à rencontrer le bonheur.

Les raisins et les pêches, les premières huîtres que Chambaraud ne trouvait pourtant ni assez fraîches, ni assez grasses encore, faisaient partie de ces petits plaisirs-là! L'ancien conventionnel, tout en pelant sa pêche et en la trempant dans un verre de bordeaux sucré, scandait et traduisait ensuite les vers latins de l'école de Salerne:

Persica cum musto vobis datur ordine justo Sumere. Sic est mos nucibus sociare racemos.

—Ce qui veut dire, Julie:

De même qu'à la noix vous joignez le raisin, A la pêche, de même, ajoutez le doux vin!

—Oui, oui, j'entends bien, faisait la cuisinière. Tous les vieux bouquins que vous feuilletez vous en ont appris beaucoup, monsieur, sur les choses de la cuisine. Mais j'aurais bien voulu voir votre Voltaire, votre Rousseau, et qui donc encore?—votre M. Diderot, forcé de faire seulement une omelette!

—A chacun son métier! répondait Chambaraud en riant.

Le rire de Chambaraud n'était ni bien profond ni bien gai. Il ne songeait jamais à Thérèse qu'en fronçant les sourcils, en homme du dix-huitième siècle habitué à rechercher les causes matérielles des faits humains:

—Elle tenait de sa mère qui était Grecque, sa nature ardente et romanesque, songeait-il. Les Français ne devraient jamais épouser que des Françaises.

Le patriote un peu étroit, mais résolu de la Convention, se retrouvait encore dans cette dernière pensée. Chambaraud apaisait ainsi son propre chagrin en tirant d'un accident particulier des conclusions générales.

—Ou bien, ajoutait-il encore, le mieux serait de n'épouser personne! C'est plus simple!

Ces réflexions aidaient Chambaraud à passer le temps qui semblait long, dans le vieil hôtel de la rue des Postes. Les journées se succédaient l'une à l'autre, aussi monotones, pour l'ancien conventionnel, qu'elles étaient sombres pour le commandant Rivière, isolé et attendant à toute heure le signal de l'action.

Pour occuper ses loisirs forcés, Rivière se contraignait à apprendre les langues vivantes qu'il ignorait ou à étudier des projets d'armement nouveau pour les soldats; mais que de fois il laissait peu à peu tomber de ses mains la plume ou le livre pour se laisser entraîner par sa pensée vers cette Thérèse qui l'avait trahi et qu'il ne pouvait maudire.

L'idée que ses compagnons s'agitaient plus activement encore autour de lui pouvait seule le tirer de ses contemplations cruelles. Il savait que les conciliabules tenus rue du Caire, chez *Philopœmen*, étaient fréquents. On lui avait fait dire de se tenir prêt puisqu'il voulait combattre. Le moment favorable n'était pas éloigné.

Le colonel Bernard Thévenot avait imprimé comme un mouvement violent à l'association depuis qu'il en avait été choisi pour chef. Il était d'avis qu'il fallait précipiter le dénoûment, quitte à périr. Trop de sang coulait, la France s'épuisait chaque jour davantage. C'était l'heure de substituer l'idéal de liberté à la dure réalité du despotisme.

Dans un des derniers conciliabules—Agostino Ciampi étant présent—Bernard Thévenot avait annoncé aux conjurés qu'avant peu tous ceux qui l'écoutaient devraient jouer leur vie.

Nul n'avait devant cette nécessité prochaine laissé paraître la moindre émotion.

A continuer.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor, Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation, de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

Article 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

Article 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

Article 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, du marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril 75—1an Au No 26 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Ancher pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. LANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le consigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.
Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA,
Capitaine, T. B. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.

Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,
8sept—1m No 25 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine, T. Johin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

8 sept—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,
O. C. Picket, capitaine, A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,
18 déc— No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur

BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bordou à E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.:	Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 10 A. M.	Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi,	Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi.	Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis. Commis. E. LEBLANC.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,
29 oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine. J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

18 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur

MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 29 rue Conti.

3mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$2,768 39
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,300 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	3,277 86
Dû par d'autres banques nationales	6,366 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	831 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,800 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,188 18
Primes payées sur bons des E.-U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,085 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 04
Espèces	344 18
Billets Legal Tender	6,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9, 00 00
Total	$714,922 01

PASSIF.

Capital payé	$300,000 0
Surplus	1,000 0
Autres profits non partagés	3,262 44
Billets de la Banque nationale en circulation	175,230
Dépôts individuels	232,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	2,240 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,722 33
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874.

GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court, Lettre H. R. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	25 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	35

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Mercredi, 26 janv. à 5 h. P. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage.........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le même jour à 5 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 5 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 5 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.
A DATER DU 22 NOVEMBRE.

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour	7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle	5:00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle	10:00 a. m.
Exprès du soir	9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov— Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express	7:30 a. m.
Through Express and Mail	5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail	10:00 a. m.
Night Express	9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
21 Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A.M.	7¼	heures A.M.
8	"	9	"
10	"	11¼	"
Midi	"	1¼	P. M.
2	P. M.	3¼	"
4	"	5¼	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit;
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:0 A. M.

Le train d'accommodement part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.0 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. 14 jv 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour rée sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret à 5 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation
DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu	$114,063 36
Sur risques de mer	59,261 37
Sur risques de rivières	29,566 08
Total des primes	$202,890 80
Moins primes rendues	3,154 77
Primes acquises	$199,836
Déduit—Pertes par le feu	$45,195 69
Pertes sur mer	43,115 73
Pertes sur rivières	15,474 69
	$103,686 07
Réassurances	31,316 79
Réfactions (rebate)	3,548 37
Taxes	7,499 53
Loyer	2,750 00
Dépenses, et profits et pertes	24,713 18
	$182,384
Réservé pour primes non-terminées	$17,850 00

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock notes	$
Comptant	41,438 9
Comptes en voie de collection	18,880 2
Billets recevables	2,985
Prêts sur garanties	66,050 00
Prêts sur hypothèques	11,895 00
Stocks et Bons	5,875 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 48
	$226,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$224,320 58

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 18me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	E. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders
INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46
Primes de mer	24,310 02
Primes de rivières	6,967 67
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1872	42,800 98
Total	$201,389 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année	59,125 43
	$211,... 67

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie	$64,817 39
Sur les risques de mer	17,696 21
Sur les risques de rivières	18,531 71—100,944
	$110,339 47
En moins, Réfaction (rebate), 5 pour cent	$4,583
Réassurances	15,523 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 38
Réservé pour pertes non réglées	25,000 00—48,441 84
Bénéfice net	$61,897 67

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$60,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	164,647
Primes en voie de recouvrement	5,451 8
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	5,...
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	268,228 54
	$593,354 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé	10 pour cent
Dividende sur le susdit	5 "
Dividende sur primes remboursées	15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Haas,
J. A. Brase	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Gampbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. E. Thompson.

Banque Nationale Mutuelle
A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes, en or	$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency.	535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques	33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés	41,603 53
Dû par d'autres banques et banquiers	20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations	89,324 81
Primes payées sur bons et or	8,258 07
Changes sur Clearing-House	112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales	22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,483 79
Espèces en monnaie d'or	12,382 41
Billets legal tender	125,000 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Total	$1,076,542 18

PASSIF:

Fonds capital payé	$300,000 0
Fonds de surplus	185,104
Billets de Banque Nationale en circulation	45,000 00
Dépôts individuels, en or	14,405 94
Dépôts individuels, en currency	516,959 63
Dû aux banques et banquiers	2,718 69
Anciens dividendes non-payés	853 68
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent	12,000 00—12,853 68
Total	$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE, Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,
1er janv—10 Caissier.

Bilan Semi-Annuel
—DE LA—
Banque Nationale d'Etat de la NOUVELLE-ORLEANS.
28 Décembre 1875.

ACTIF.

Prêts et Escomptes	$1,276,693 40
Bons des E-U. à 10 0/0 de prime	55,000 00
Autres valeurs et Bons	38,471 19
Dû par des Banques et banquiers	353,240 29
Maison de Banque et autres immeubles	91,527 84
Cinq pour cent au fonds de rachat	2,250 00
Echanges pour le Clearing House	$305,112 77
Or monnayé	32,714 36
Legal Tenders et billets des Banques Nationales	600,828 82—938,655 95
	$2,753,800 67

PASSIF.

Actions	$ 550,000 00
Circulation	45,000 00
Dépôts	1,596,297 18
Dû aux Banques et banquiers	165,351 13
Anciens dividendes non-payés	9,386 79
Profits et pertes sujets au dividende de 4 pour cent	44,265 57
Surplus Fund	45,000 00
	$2,753,800 67

SAM'L H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier,
L. A. WILTZ, Ass't.-Caissier.
29déc—4f

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lobrano and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No. 135 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
164......rue du Canal.......16

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de mai précédente:

Sur risques de feu	$549,621
Sur risques de mer	52,556 10
Sur risques de rivières	55,963 08
Total des primes	$678,180 22
En moins, primes non expirées	121,488 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 22

Pertes payées:

Sur risques d'incendie	$287,344 41
Sur risques de mer	47,782 44
Sur risques de rivières	32,344 05
	$367,470 90
Taxes	25,509 98
Réassurances et primes remboursées	26,549 72
Dépenses et quinze pour cent, réaction moins intérêt	54,930 07
	$454,260 67
Profit	$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,814 42
Bons de la ville	216,110 69
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	322,279
Effets à recevoir	28,917
Primes en voie de recouvrement	94,494
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,208 60
Primes de mer	42,344 83
Primes des rivières	112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.	278,187 7

Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—

Sur risques d'incendie	$99,947 66
Sur risques de mer	15,447 22
Sur risques de rivières	55,850 91—$140,245 80
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 22—214,951 02
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital	$62,132 22

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,474 01
Prêts sur bons et hypothèques	25,943 33—$69,617
Prêts sur actions, sur demande	167,429 40
Argent en banque	33,069 96—200,529 54
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	37,514 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l E. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentall,	A. Levi.

24mai—

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$753,975
Tiré en sus	4,242 3
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	308,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	36,936
Dû par des agents de réserve et de rachat	50,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	5,...
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 3
Primes payées	40,080 9
Echanges pour le Clearing-House	104,212
Billets d'autres banques nationales	3,975
Petite monnaie (y compris les nickels)	841 6
Espèces	27,675
Billets Legal Tender	310,110
Total	$1,891,480

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	37,062
Billets de banques non rachetées	260,966
Dividends non payés	249 8
Dépôts individuels	$965,581 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	500 00
Chèques certifiés	11,012
Chèques de caissiers non payés	24,927—1,026,143 28
Dû à d'autres banques nationales	13,806
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,609
Total	$1,891,480

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$129,186 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$64,647 69
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	
	124,921 6
	$93,114 1
Total de l'Actif	$704,... 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Rader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgartner, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
sen, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks,	S. I. Nestle,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Rader,
R. Wilderman	

Notice to Tax Payers.

The undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 50 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

Le soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.
1er oct—1m. No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37......Rue Carondelet......37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,073 33
Sur risques de rivières	231,229 76
Sur risques de mer	44,116 41—$655,419 5
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00
Primes remboursées	9,925 50— 99,667
Montant net des primes	—$555,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,867 30
Sur risques de rivières	126,482 58
Sur risques de mer	8,220 65—$269,170 3
Réassurances	14,389 62
Réfaction (rebate)	15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 81
Profits et pertes	16,081 40—$390,582
Balance	$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus	165,054
	$310,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû	110,000
Bénéfices net	140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements	23,004 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4	$117,180

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 104,493 15
Comptes en voie de recouvrement	80,822 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	523,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	36,011 46
Actions de banques et autres actions	218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 36
Bons de la ville et autres bons	110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge et Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	80,185 00

PASSIF.

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	127,655 22
Ce surplus	118,818 65—1,436,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secr. MOSES GREENWOOD, Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. L. Warren,	James S. Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. E. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm' J. Behan,
	B. F. Eshleman.

22mai—1an

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,180,486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	21,355 59
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,078 05
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,200 06
Espèces	21,276 00
Billet legal tender	153,466 00—252,679 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 03

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	88,590 84
D'autres profits non partagés	55,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$862,702 36
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 80
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques de caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 03

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.
13oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,345 28
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,429 96
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,321 43
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 02 $7,137 02

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$94,905 77½
Propriétés foncières	9,480 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,081 41
Currency des Etats-Unis	144 26½ 1,310 67½
Effets à recevoir	7,150 15
Divers débiteurs	530 77
Installations	1,050 00
Intérêt courant	266 23
	115,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,772 55
Scrip	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé	137 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 79
Surplus de l'actif	16,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Not. public
21 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ..........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt	$394,278
Pertes, dépenses, taxes	$196,886 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,874 54
	256,515 20
Bénéfice net	$78,661 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE	
Actions, bons, prêts et effets à recevoir	$409,270 0
En caisse et primes en voie de recouvrement	129,775 71
	$539,045 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. K. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872	$154,85
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15
Primes sur les Risques de rivières	22,811 65
Primes sur les Risques de mer	8,721 19
Moins les primes rendues	2,727 65
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 08— 34,414
Primes nettes pour l'année 1873	$120,808 14
Déduit pour l'année 1873	36,246 02
	$156,064 06
Pertes payées durant la même période—Sur les Risques de feu	$50,967
Sur les Risques de rivières	10,
Sur les Risques de mer	35,725 23
Réassurances	
Taxes	
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,564 81 / 25,797 00
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,209
	$54,965 35
Moins escompte et intérêts	25,512 43— 29,373
	$126,654
Pertes non réglées	30,00
	$128,21

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$22,423 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$27,873 25
Effets à recevoir en voie de recouvrement	51,065 91
Propriété foncière	50,800 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	126,546 80
Actions de Banques	44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	225 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,...
Bons I. O. des O. F. Hall Association	1,00
Actions de Compagnie d'assurance	1,15
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	265,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,364 55
Primes sur les rivières	13,066 68
Primes maritimes	9,042 32
	112,498 25
Moins, primes remboursées	2,425 60
	$110,067 72

Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie	$22,189 68
Pertes sur les rivières	16,422 12
Pertes sur mer	816 17
	$39,427 94
Réassurances	4,589 81
Loyer	2,500 00
Taxes	3,250 35
Réfaction (rebate)	10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30
Réservé pour risques non terminés	27,171 00 93,904 35
	16,163 36

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,729 67
Prêts garantis par hypothèque	$21,006 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 93
Actions, bons et autres obligations	143,596 33
Propriété foncière	8,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,100 09
En caisse	27,062 94
	$242,424 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—1an.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$658,694 81
Bons des Etats-Unis	495,000 00
Primes sur Bons des Etats-Unis et sur or	
Diverses actions	73,786 00
Dû par Banques et Banquiers	17,772 56
Propriétés foncières, meubles et installations	8,300 00
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,000 00
Or	14,086 00
Chèques sur banques locales payables en currency	130,322 00
	$1,337,322 31

PASSIF:

Capital payé	$300,000 00
Surplus	11,123
Circulation	$39,370
Dépôts	1,,...
Chèques du caissier	$3,237
Escomptes, Intérêt et Change	150
Dû à Banques et Banquiers	239
Dividendes non-réclamés	271
	$1,337,322 31

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal, Le 31 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,541
Primes de rivières	1,112 5
Total des primes	$53,653 12
En moins—primes non expédiées	35,676 79
Montant net des primes	$17,933 33
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 226 63
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 26 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 66

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $300,000	$151,222 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	37,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	3,236 33
Effets à recevoir sur demande, 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
Primes en voie de recouvrement	10,642 44
Effets à recevoir pour primes	27,430 56
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	300 00
Mobilier du bureau, coffre-fort, fourniture d'agence	12,419 79
Capital souscrit, en voie de règlement	2,048 74
	63,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital: 3,333 actions, de $100, assurées à l'action	$313,744
Montant réservé pour garantir sur montant des risques non expirés, terminés 50 pour cent des primes non expirées	17,233 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,088 46
Montant réservé pour perte non réglée	5,546 66
Salaires non payés	789 11
	$355,942 56

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président,
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 1 janv. A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 11
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,715 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	94,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,095 30
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,01
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,715 10
Dépenses courantes et taxes payées	23,563 80
Primes payées	56,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,515 37
Billets d'autres banques nationales	56,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,870 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	446,522 00
	$705,...
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que les fonds de rachat à pour cent)	4,000 00
	$2,996,845 95

PASSIF.

Capital payé	$550,000 0
Surplus	35,000 64
Autres profits non-partagés	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,937 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,550 66
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,221 66
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 66
Total	$2,996,845 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60
Mer	13,539 20
Rivières	59,181 23—$133 11
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875	15,745 00
	149
Moins—Primes non expirées le 31 mars 1875	17,200 00
Montant net des primes.	
Perte par le feu	$9,619
Pertes sur les rivières	$3,541 $43,161 19
Réfaction (rebate)	25,334 23
Réassurances	3,699 08
Primes remboursées	1,325 10
Taxes	14,211 50
Casuel	3,170 42
Loyers	6,558 38
Dépenses	15,408 49
	$117,896 28
Moins intérêts, profits et pertes	20,192 18 — $97,70
Bénéfice net	$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 41
Mobilier	4,933 97
Actions du Harbor	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	1,600 00
Comptes pour les recouvrements	14,423 51
En caisse	96,100.09
	$347,412 55

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 663,752 22
Prêts sur demande	65,303
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
	25,000
Prêts sur les bonds ci-dessus	
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	15,500
Actions et bons divers	22,263
Dû par les banques et des banquiers désignés	9,165 0
Mobilier et accessoires	
Argent en argent:	
Bons des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	461,629 95
Dû par les banques de New-York	204,860 1 768,490 63
Total de l'actif	$1,850,441 82

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,172,964 63
Dû aux banques et aux banquiers désignés	54,136
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,385 63
Moins dépenses et taxes	19,595 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 % pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,264 76
Total du passif	$1,850,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.